



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault - Arrondissement de Montpellier
Commune de SAUSSINES

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 034-213402969-20240704-2024030733-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le : 04 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : Isabelle DE MONTGOLFIER, Gérard ESPINOSA, Catherine VIGNE, Serge CHAPUS, Céline ROUX, Emilie AVESQUE, Pauline MIQUEL, Marie-Pascale MERIC, Mathieu BOURGARIT, Joël BEAUVIVRE, Julija SMISKAL, Gilles JANNARELLI,

Absents représentés : Claude CATHELIN représenté par Catherine VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU représenté par Emilie AVESQUE, Stéphanie JACKOWSKI représentée par Céline ROUX

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Madame Emilie AVESQUE

FINANCES : Autorisation d'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne **Délibération n° 2024-03-07/33**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le budget primitif voté par délibération n° 2024-02-04/15 du 4 avril 2024,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2024,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2024 fait ressortir un besoin de financement notamment pour les projets de réhabilitation de la Maison Nizet.

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 100 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de 3 établissements bancaires.

Considérant l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne composée d'un prêt pour un montant total de 100 000 € proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Montant du contrat de prêt : 100 000 Euros

Durée du contrat de prêt : 8 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Montant de la première échéance : 3 640,15 €

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,81 %

Commission d'instruction : 200,00 €

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant total de 100 000 Euros et d'approuver les caractéristiques des emprunts visées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 034-213402969-20240704-2024030733-DE

- Décide d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 100 000 Euros.

Pour extrait. Saussines, le 04 juillet 2024
La Maire, Isabelle de Montgolfier.

